



Saint Escobille

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commune de Saint-Escobille

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-ESCOBILLE
SEANCE DU 03 MARS 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M .Yves VILLATE

Présent(e)s : Mmes : BLANC - GALOPIN - MAERO - MALHERBE - MENARD -
MM : GOULU - IMBAULT - MINIER - PESTRE - VILLATE

Absent (e)s Excusé(e)s : Mme GIRARD qui a donné procuration à M GOULU
Mme BROLIS qui a donné procuration à Mme GALOPIN
Mme TASSEL qui a donné procuration à Mme MENARD
M CHASSIN qui a donné procuration à Mme MAERO

Secrétaire de Séance : M Anthony PESTRE

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice :</i>	14
<i>Nombre de membres présents :</i>	10
<i>Nombre de membres absents :</i>	4
<i>Nombre de membres représentés :</i>	4
<i>Nombre de membres votants :</i>	14
<i>Date de la convocation :</i>	24/02/2025
<i>Date d'affichage :</i>	24/02/2025

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

1/ L'approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal

Lecture est faite du dernier procès-verbal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion et administratif 2024 (CCAS).

Monsieur le Maire présente le résultat d'exécution du compte administratif 2024 (chapitre par chapitre). M VILLATE sort de la séance pour le vote du compte administratif.
Après un tour de table, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2024 avec un excédent de clôture de 1 577.80€.

Monsieur le Maire présente les résultats d'exécution du compte de gestion 2024.
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
APPROUVE le compte de gestion 2024 du trésorier de Dourdan en concordance avec le compte administratif 2024 avec un résultat de clôture de 1 577.80€.

3/ Affectation des résultats du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
DÉCIDE l'affectation des sommes de 1 577.80 € en recette de fonctionnement (R 002).

4/ Transfert des excédents du budget CCAS au budget communal

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2024, il y a lieu de transférer l'excédent de fonctionnement vers le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
DÉCIDE d'approuver, le transfert de l'excédent de fonctionnement du CCAS de 1 577.80€ au budget communal 2025 de Saint-Escobille en recette de fonctionnement reporté R002.

5/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune.

Monsieur le Maire présente les résultats du compte financier unique mais ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune avec les résultats suivants :

1- Fonctionnement

Recettes réalisées sur 2024	: 361 458.17 €
Dépenses réalisées sur 2024	: <u>324 846.12 €</u>
Résultat de l'exercice de	: 36 612.05 €

Affectation du résultat 2023	: <u>191 876.72 €</u>
Soit un résultat 2024 cumulé de	: +228 488.77 €

2- Investissement

Recettes réalisées sur 2024	: 120 253.50 €
Dépenses réalisées sur 2024	: <u>120 272.24 €</u>
Résultat de l'exercice de	: - 18.74 €

Affectation du résultat 2023	: <u>- 70 638.38 €</u>
Soit un résultat 2024 cumulé de	: - 70 657.12 €

Reste à réaliser en recette	:	33 000.00 €
Reste à réaliser en dépense à	:	<u>0 €</u>
Résultats d'investissement en RAR	:	+ 33 000.00 €

Soit un résultat de clôture de	:	157 831.65 €
Soit un résultat de clôture avec les RAR de	:	190 831.65 €

6/ Affectation des résultats du budget commune

Monsieur le Maire rappelle qu'une affectation des résultats est nécessaire pour prévoir le budget 2025.

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 présente :

- Un excédent global de fonctionnement de 228 488.77€
- Un déficit d'investissement de 70 657.12€

Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 en recettes de 33 000.00 €.

Le besoin d'investissement est donc de 37 657.12€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE l'affectation des sommes de :

- 37 657.12€ au compte 1068 en recettes d'investissement
- 70 657.12€ en dépenses d'investissement reporté D 001.
- 190 831.65€ en recettes de fonctionnement reporté R 002 (228 488.77 € - 37 657.12€) auquel s'ajoute la reprise de l'excédent de fonctionnement du CCAS dissous de 1 577.80€ soit une recette de fonctionnement reportée totale R 002 de 192 409.45€.

7/ Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la Régie Electricité.

Monsieur le Maire présente les résultats du compte financier unique mais ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la régie électricité avec les résultats suivants :

1- Fonctionnement

Recettes réalisées sur 2024	:	2 297.42 €
Dépenses réalisées sur 2024	:	<u>1 496.92 €</u>
Résultat de l'exercice de	:	800.50 €

Affectation du résultat 2023	:	<u>0.73 €</u>
Soit un résultat 2024 cumulé de	:	+ 801.23 €

2- Investissement

Recettes réalisées sur 2024	: 11 849.09 €
Dépenses réalisées sur 2024	: <u>965.86 €</u>
Résultat de l'exercice de	: 10 883.23€

Affectation du résultat 2023	: <u>- 6 820.65 €</u>
Soit un résultat 2024 cumulé de	: + 4 062.58 €

Reste à réaliser en recette	: 0 €
Reste à réaliser en dépense à	: <u>0 €</u>
Résultats d'investissement en RAR	: 0 €

Soit un résultat de clôture de : 4 863.81 €

Soit un résultat de clôture avec les RAR de : 4 863.81 €

8/ Affectation des résultats du budget régie électricité

Monsieur le Maire rappelle qu'une affectation des résultats est nécessaire pour prévoir le budget 2025.

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 présente :

- Un excédent global de fonctionnement de 801.23 €
- Un excédent d'investissement de 4 062.58 €

Un état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 à néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE l'affectation des sommes de :

- 4 062.58€ en recettes d'investissement reporté R 001
- 801.23€ en recettes de fonctionnement reporté R 002

9/ Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été réalisée auprès de la CAESE dans le cadre du contrat communautaire 2025. Cela concerne l'installation de volets roulants à l'école et la migration du site internet pour un montant total de 6042.96€ HT soit une aide de 3021€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

